

	Compte-rendu du Conseil de l'UFR Lettres et philosophie du 28 janvier 2021
---	---

La séance est ouverte par le Doyen sur la plate-forme Teams à 10 h.

1. Approbation des comptes rendus des conseils d'UFR.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

2. Point sur la situation des enseignements à distance.

Les dispositifs adoptés en licence sont présentés par chaque département. Un tour d'horizon qui témoigne de la variété des solutions retenues : TD maintenus en présentiel en L1 (Lettres), sur l'ensemble du cycle (Philosophie), sur la base du volontariat et deux demi-journées par semaine (Infocom, SDL).

Des mesures spécifiques ont été adoptées pour les étudiants « fragiles » (DAE notamment)

3. Modifications fiche filière.

Le département Lettres présente des modifications mineures apportées à la fiche filière en licence (modalités de contrôle des connaissances). En master parcours « métiers du livre », Mme Fougère souligne qu'elles visent à faciliter la mise en œuvre de la formation en alternance (durée du stage en particulier)

Elles sont adoptées à l'unanimité.

4. Modifications des modalités d'examen pour l'EAD

Mme Bercoff présente diverses mesures visant à modifier le déroulement des sessions d'examen au CFOAD pour les cursus de licence et master en lettres ainsi que master en SDL.

Elles sont adoptées à l'unanimité.

5. Création du master « Humanités médicales et environnementales »

M. Pierron est invité à présenter le Master 2^e année « Humanités médicales et environnementales », parcours de formation pluridisciplinaire qui associe à parité des unités d'enseignements en sciences de la santé et en SHS.

Ce nouveau cursus est présenté aux instances universitaires en vue de son ouverture à la rentrée prochaine. Son pilotage sera assuré par R. Aubry (Ethique et progrès, Inserm CIC 1431 EA 481) et J.-P. Quenot (CHU Dijon) pour le pôle santé et par S. Carvallo (Philosophie, Logiques de l'Agir EA 2274) et J.-Ph. Pierron (UMR LIR3S) pour le pôle SHS –philosophie.

L'offre de formation est constituée de façon paritaire par l'uB et l'UFC. Une co-accréditation du diplôme est attendue par les porteurs du projet. La capacité

d'accueil est fixée à 25 étudiant.e.s. L'accès au cursus au titre de la formation continue est en cours de préparation avec les services compétents (SEFCA à l'uB). Cette initiative est saluée par les membres du Conseil. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Convention

Une convention établie entre le laboratoire CPTC et les éditions Droz - pour un montant de 500 euros - est soumise au Conseil. Elle est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 12 h30.